

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 14 septembre 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 02/09/2020 <i>L'an deux mille vingt et le quatorze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Christian VIZCAÍNO
<b>Votants: 9</b>	
<b>Pour: 9</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Marie-Claude SARDA
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Jean-Sebastien BATLLE
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Claude SIRE

---

**Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) - DE\_039\_2020**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- DESIGNER Monsieur MARTY Jean-Jacques, Maire, domicilié à Grand'Rue 11 500 SAINT-FERRIOL, adresse mail : marty.jj@wanadoo.fr, numéro de téléphone : 06 88 35 88 13, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur MARTY Jean-Jacques, Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

*Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY*

*Signé*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_